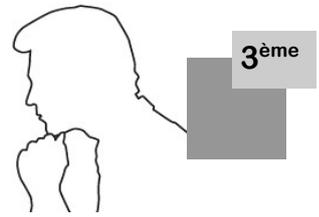


Comment faire pour bien faire ?



responsabilité
liberté pouvoir créativité
reconnaissance
connaissance plaisir entraide engagement
respect famille amour
sagesse

Ce qui est important pour moi ou pour la société. Le sens ou la qualité d'une personne, d'une action. C'est ce qui te motive dans la vie, te fait vivre.



	Quelques mots clés



responsabilité
 liberté pouvoir
 créativité
 reconnaissance
 connaissance
 plaisir entraide engagement
 respect amour
 famille
 sagesse

Valeur _____

Ce qui est important pour moi ou pour la société. Le sens ou la qualité d'une personne, d'une action. C'est ce qui te motive dans la vie, te fait vivre.



	Quelques mots clés
Morale	Croyance / religieux / éducation / expérience / ...
Ethique	scientifique / raison / philosophique / ...

Comment engager un débat



Étapes	Bulle correspondante
Quelle est la situation (Qui ?, où ?, quoi ?, comment ?)	
Quelle est la question ?	
Quels sont les différents points de vues	
Quel est le sens des opinions (quelles valeurs, quelles normes)	
Quelles sont les conséquences	
Peut-on comparer cette situation avec d'autres situations similaires.	
Choix favorisant le bien commun	?

J'enseigne depuis plus de 30 ans, je n'imagine pas me faire tutoyer par un élève, c'est un manque respect ! (1)

Les enseignants tutoient leurs élèves, les élèves vouvoient leurs professeurs. (2)

Je suis pour l'égalité (3)

En anglais il n'y a pas de vouvoirement. Je n'ai jamais entendu que cela gênait les enseignants britanniques. (4)

Moi je suis enseignante (8)

Au nom de l'égalité, ne faudrait-il pas permettre aux élèves de tutoyer leurs professeurs ? (6)

Moi je suis un élève de 3ème (5)

Je suis pour le respect des plus âgés (7)

Il faut respecter le règlement. (9)

Il permet de faire comprendre à l'élève que chaque personne occupe un rôle bien déterminé (10)

En tutoyant un enseignant je me sentirai plus à l'aise (11)

J'ai connu un prof qui se faisait tutoyer... à la fin personne ne le respectait (12)

Les élèves qui me tutoient risqueraient de prendre trop de liberté et de ne plus me respecter (13)

Comment engager un débat



Étapes	Bulle correspondante
Quelle est la situation (Qui ?, où ?, quoi ?, comment ?)	2 - 5 - 8
Quelle est la question ?	6
Quels sont les différents points de vues	1 - 9
Quel est le sens des opinions (quelles valeurs, quelles normes)	3 - 7
Quelles sont les conséquences	10 - 12
Peut-on comparer cette situation avec d'autres situations similaires.	4 - 11
Choix favorisant le bien commun	?

J'enseigne depuis plus de 30 ans, je n'imagine pas me faire tutoyer par un élève, c'est un manque respect ! (1)

Les enseignants tutoient leurs élèves, les élèves vouvoient leurs professeurs.(2)

Je suis pour l'égalité (3)

En anglais il n'y a pas de vouvoirement . Je n'ai jamais entendu que cela gênait les enseignants britanniques. (4)

Moi je suis enseignante (8)

Au nom de l'égalité, ne faudrait-il pas permettre aux élèves de tutoyer leurs professeurs ? (6)

Moi je suis un élève de 3ème (5)

Je suis pour le respect des plus âgés (7)

Il faut respecter le règlement. (8)

Il permet de faire comprendre à l'élève que chaque personne occupe un rôle bien déterminé (9)

En tutoyant un enseignant je me sentirai plus à l'aise (10)

J'ai connu un prof qui se faisait tutoyer... à la fin personne ne le respectait (11)

Les élèves qui me tutoient risqueraient de prendre trop de liberté et de ne plus me respecter (12)



Quelle est la situation	
Quelle est la question ?	



Ma proposition de loi

Date :	
Pour le bien commun, je pense qu'il serait souhaitable...	



Ma proposition de loi

Date :	
Pour le bien commun, je pense qu'il serait souhaitable...	

Nom : _____ prénom : _____



✠✚ Livre de l'Exode 20, 1-18

Et Dieu prononça toutes les paroles que voici : « Je suis le Seigneur ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, de la maison d'esclavage.

Tu n'auras pas d'autres dieux que moi.

Tu ne feras aucune idole, aucune image de ce qui est là-haut dans les cieux, ou en bas sur la terre, ou dans les eaux par-dessous la terre. Tu ne te prosterner pas devant ces images, pour leur rendre un culte. Car moi, le Seigneur ton Dieu, je suis un Dieu jaloux : chez ceux qui me haïssent, je punis la faute des pères sur les fils, jusqu'à la troisième et la quatrième génération ; mais ceux qui m'aiment et observent mes commandements, je leur garde ma fidélité jusqu'à la millième génération.

Tu n'invoqueras pas le nom du Seigneur ton Dieu pour le mal, car le Seigneur ne laissera pas impuni celui qui invoque son nom pour le mal.

Tu feras du sabbat un mémorial, un jour sacré. Pendant six jours tu travailleras et tu feras tout ton ouvrage ; mais le

septième jour est le jour du repos, sabbat en l'honneur du Seigneur ton Dieu : tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni tes bêtes, ni l'immigré qui réside dans ta ville. Car en six jours le Seigneur a fait le ciel, la terre, la mer et tout ce qu'ils contiennent, mais il s'est reposé le septième jour. C'est pourquoi le Seigneur a béni le jour du sabbat et l'a consacré.

Honore ton père et ta mère, afin d'avoir longue vie sur la terre que te donne le Seigneur ton Dieu.

Tu ne commettras pas de meurtre.

Tu ne commettras pas d'adultère.

Tu ne commettras pas de vol.

Tu ne porteras pas de faux témoignage contre ton prochain.

Tu ne convoiteras pas la maison de ton prochain ; tu ne convoiteras pas la femme de ton prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne : rien de ce qui lui appartient. »

La Règle d'Or dans les religions... qui dit quoi ?

Faites pour les autres tout ce que vous voulez qu'ils fassent pour vous ; c'est là ce qu'ordonnent la Loi et les Prophètes. ●



Talmud, Shabbat

Ce qui est mal à tes yeux, ne le fais pas à ton prochain. Voilà toute la Loi, le reste n'est que commentaire. ●



Matthieu 7,12

Ne fais pas aux autres le mal que tu trouverais néfaste s'il t'était fait à toi-même. ●

Islam- Sunnah

Voilà le sommet du devoir : ne fais pas aux autres ce qui te ferait mal si cela t'était fait à toi. ●

Mahabharata 5: 1517

Nul de vous n'est un croyant s'il ne désire pour son frère ce qu'il désire pour lui-même. ●

Udana Vargo 5:18



« [Gilbert Brunet] et sa femme avaient une particularité assez rare : tous deux avaient publiquement annoncé à diverses reprises leur décision de mourir volontairement ensemble. Leur raisonnement commun était fort simple : âgés en 1986 de 82 et 80 ans et jouissant d'une excellente santé, ils redoutaient l'un et l'autre que la vieillesse ne les fasse s'enfoncer dans une sénilité toujours plus grande (l'un craignait surtout la diminution de ses facultés mentales ; l'autre refusait de devenir une charge trop lourde pour les siens). Puisqu'il n'existait pas de loi pouvant leur garantir qu'ils seraient aidés à mourir le jour où ils le demanderaient, ils se voyaient contraints de se donner ensemble la mort et mieux valait – disaient-ils – que ce soit fait trop tôt que beaucoup trop tard, car la lucidité et l'autonomie qu'exige le fait de se donner soi-même efficacement mais dignement la mort les obligeraient à se priver peut-être d'une phase de survie dont eux-mêmes et les leurs auraient pu jouir. (...)

Je me souviens [que] lors d'un dîner au printemps 1988, ils m'annoncèrent qu'ils avaient décidé de mettre leur projet à exécution dans les mois à venir. (...) Il s'était constitué un stock de somnifères barbituriques suffisant pour deux. Mais leur inquiétude – surtout d'Edith – était que leur tentative échoue. Il me vint alors de leur proposer mon aide, pour compléter (...) l'action des médicaments par une piqûre d'insuline. Ils furent un peu surpris et très touchés de la proposition, très rassurés aussi par elle. (...)

J'arrive chez eux comme convenu. (...) Je vis tous les papiers et objets méticuleusement disposés sur une grande table, y compris ceux destinés à la police. Gilbert Brunet avait tenu à poster lui-même ce samedi matin (pour qu'elle n'arrive pas avant lundi) une lettre à la police expliquant leur geste. (...) Nous discutâmes encore quelques détails. Puis Gilbert écrasa soigneusement dans un petit portier l'impor-

tante quantité de comprimés nécessaire pour deux, qu'ils avaient progressivement stockés à cette fin.

Nous prîmes ensuite tous les trois, à la cuisine, une légère collation. Comment arriverai-je à traduire l'impression de calme, de paix et même - il faut oser le dire - de décontraction qui nous réunissait. Il faisait un temps superbe et le ciel de Paris, qu'on voyait bien de chez eux, était magnifique. (...)

Ils revêtirent une tenue de nuit (c'est ce que je leur avais conseillé) et absorbèrent les médicaments écrasés (mélangés à du yaourt ou du jus de fruit ; je ne me souviens plus), laissant les emballages des médicaments bien en vue pour éviter à la police des recherches inutiles. Puis ils se couchèrent tranquillement sur leur lit. (...)

Je m'assis un peu à l'écart. Ils s'étaient enlacés, fermèrent les yeux comme pour s'endormir et ne dirent plus un mot : le sommeil s'empara d'eux au bout de quelques minutes. J'attendis un peu (...) pour m'assurer qu'ils avaient plongé dans un sommeil très profond. Je leur fis alors à chacun la piqûre intramusculaire (pour cela aussi, la tenue de nuit était préférable). Je les embrassai, puis les quittai, non sans avoir pris la seringue, les ampoules ainsi que le trousseau de clé qu'ils m'avaient donné pour refermer la porte d'entrée derrière moi, puis je pris le bus pour regagner la gare d'Austerlitz. Je descendis au bord de la Seine pour jeter à l'eau la seringue, les ampoules et le trousseau de clés, puis pris mon train. »

Jacques Pohier, *La mort opportune—les droits des vivants sur la fin de leur vie*, Seuil essais



Les bénévoles... des personnes uniques !

"Le 27 novembre 1995, ma femme, Rose, a fait une attaque cérébrale pendant mon absence et elle est restée plusieurs heures allongée dans notre séjour, à demi consciente. Ça a été tout de suite un calvaire pour elle. Elle est passée dans différents hôpitaux publics, dont trois mois aux Invalides. Puis j'ai dû l'installer dans une maison de retraite, proche de chez moi, si bien que je venais la voir tous les jours. Les hôpitaux ne pouvaient plus la garder... Rose avait une hémiparésie droite avec aphasie, elle souffrait d'incontinence complète, avait de fortes douleurs et de grosses difficultés à déglutir. Mais le plus dur pour elle, et je ne veux jeter la pierre à personne, c'est l'abandon dans lequel elle se trouvait, par manque de moyens, et peut-être par indifférence.

Son visage reflétait alors la peur et la souffrance. Elle était couverte d'escarres, d'une maigreur squelettique, et bourrée de calmants qui l'abrutissaient. La nuit, il n'y avait qu'une personne de garde et Rose voyait assez souvent entrer dans sa chambre - j'en fus le témoin un soir où je restai près d'elle - des personnes séniles, ou atteintes d'Alzheimer qui faisaient un peu n'importe quoi, et elle était terrorisée. J'en étais malade...

Par chance, le médecin de la maison de retraite était remarquable et il a très vite compris qu'il fallait évacuer ma femme vers une unité de soins palliatifs. Déjà, à ma demande, il avait accepté de donner jusqu'à 60 mg de morphine à Rose, car je plaçais dans ce sens, moi qui en avais reçu un gramme par jour pendant trois mois dans l'hôpital américain de Naples (en 1944). Aussi, quand j'ai pris conscience de l'existence des soins palliatifs grâce à Mme Anne Dufeu des ASP, j'en ai fait la demande et nous avons constitué le dossier qui a été accepté.

A ce moment-là, ma femme pesait 34 kilos. Elle était une plaie vive. Elle est donc partie pour la Cité universitaire, dans le service du Dr Camberlain, et là elle a été prise en main par un personnel admirable. Rose a connu les soins palliatifs pendant deux mois et demi, après onze mois de souffrances. C'était la toute fin pour elle. Et je voudrais que d'autres puissent en bénéficier beaucoup plus tôt.

Dans ce service, on la baignait et massait avec beaucoup d'amour tous les jours, pendant plus d'une heure. Elle en revenait détendue. Peu à peu, sa peau est redevenue belle. Et ses douleurs étaient moins vives, malgré le peu de médicaments.

Les bénévoles des ASP étaient extraordinaires. Parmi eux, il y avait des jeunes de 20-25-30 ans et aussi une dame de 60 ans, remarquable. Des gens simples, des

employés, des ouvriers... Ils ne s'occupaient pas du point de vue médical. Ils apportaient leur cur. Ils parlaient à Rose, lui prenaient les mains, la rassuraient, moi-même ils me remontaient, m'encourageaient. Il y en a même qui chantaient pour Rose. Dans ce service, on ne la forçait pas à manger, elle qui rejetait si souvent les aliments. On lui a appris, avec beaucoup de douceur et de patience, les gestes à faire pour se faire comprendre. Les bénévoles lui faisaient prendre les repas mais elle mangeait si peu. Quand elle les voyait, son visage s'éclairait aussitôt d'un sourire, moi qui l'avait vue si triste et angoissée les mois précédents. Elle n'avait plus de peur dans le regard.

Ces personnes donnaient du temps, simplement par dévouement. Rose et moi nous avons toujours eu la foi, c'est même elle qui m'a sauvé pendant la guerre. Eh bien, ces bénévoles, c'est ça. Des personnes uniques... On entend souvent dire que la France est foutue.... je peux vous dire qu'eux, ils la mettent en valeur ! Je les admire de donner ainsi de leur temps, librement, à des grands malades, des blessés, des personnes en fin de vie. J'ai eu aussi le bonheur de rencontrer le P. Kammerer, cet homme extraordinaire qui a été déporté à Dachau et qui est l'aumônier des services de soins palliatifs. Il donnait la communion à Rose le dimanche. Il arrivait à lui donner un petit morceau de l'hostie.

A la toute fin de sa vie, Rose était reliée à un appareil à pulsion, comme un petit ordinateur, qui lui apportait l'assistance médicamenteuse nécessaire dans ses souffrances. Les médecins des unités de soins palliatifs sont comme les autres, ils préfèrent donner la vie, mais ils comprennent la nécessité d'accompagner celle-ci à sa toute fin.

J'ai quitté Rose le 19 décembre 1996 à 18 h. "Elle va manger, on vous téléphone après", m'a dit l'infirmière. Et à 19h15, elle m'a appelé : j'ai donc parlé à Rose, comme je le faisais souvent. Puis l'infirmière a repris le combiné et elle m'a dit : on dirait qu'elle veut vous parler. Et là, j'ai entendu Rose distinctement : "au revoir... au revoir". Pendant un an, elle n'avait pu proférer un seul mot, et là elle a rassemblé ses forces pour me dire au revoir ; une heure après, elle rendait le dernier soupir. "

René BERBEZY,

«Ce qu'ils ont fait pour mon épouse.»

FRANCE CATHOLIQUE N° 2657 DU 11 SEPTEMBRE 1998



Le serment d'Hippocrate

Voici le texte revu par l'Ordre des médecins en 2012.

"Au moment d'être admis(e) à exercer la médecine, je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité.

Mon premier souci sera de rétablir, de préserver ou de promouvoir la santé dans tous ses éléments, physiques et mentaux, individuels et sociaux.

Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions. J'interviendrai pour les protéger si elles sont affaiblies, vulnérables ou menacées dans leur intégrité ou leur dignité. Même sous la contrainte, je ne ferai pas usage de mes connaissances contre les lois de l'humanité. J'informerai les patients des décisions envisagées, de leurs raisons et de leurs conséquences. Je ne tromperai jamais leur confiance et n'exploiterai pas le pouvoir hérité des circonstances pour forcer les consciences.

Je donnerai mes soins à l'indigent et à quiconque me les demandera. Je ne me laisserai pas influencer par la soif du gain ou la recherche de la gloire.

Admis(e) dans l'intimité des personnes, je tairai les secrets qui me seront confiés. Reçu(e) à l'intérieur des maisons, je respecterai les secrets des foyers et ma conduite ne servira pas à corrompre les mœurs. Je ferai tout pour soulager les souffrances. Je ne prolongerai pas abusivement les agonies. Je ne provoquerai jamais la mort délibérément.

Je préserverai l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de ma mission. Je n'entreprendrai rien qui dépasse mes compétences. Je les entretiendrai et les perfectionnerai pour assurer au mieux les services qui me seront demandés. J'apporterai mon aide à mes confrères ainsi qu'à leurs familles dans l'adversité.

Que les hommes et mes confrères m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses ; que je sois déshonoré(e) et méprisé(e) si j'y manque."

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789

Art. 1er. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Art. 2. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.

Art. 3. Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Art. 4. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi.

Art. 5. La Loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la Société. Tout ce qui n'est pas défendu par la Loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

Art. 6. La Loi est l'expression de la volonté générale. Tous les Citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs Représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les Citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

Art. 7. Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la Loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis ; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la Loi doit obéir à l'instant : il se rend coupable par la résistance.

Art. 8. La Loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une Loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

Art. 9. Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

Art. 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi.

Art. 11. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.

Art. 12. La garantie des droits de l'Homme et du Citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.

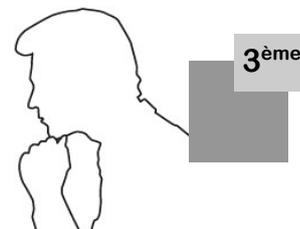
Art. 13. Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

Art. 14. Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

Art. 15. La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration.

Art. 16. Toute Société dans laquelle la garantie des Droits n'est pas assurée, ni la séparation des Pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution.

Art. 17. La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.



Faits-divers - Justice

Belgique

Traumatisée par les attentats de Bruxelles, elle a été euthanasiée à 23 ans

Shanti De Corte, âgée de 17 ans au moment des attentats qui ont secoué la capitale belge en mars 2016, a été euthanasiée en mai dernier à l'âge de 23 ans. Elle était traumatisée par l'explosion d'une bombe, sous ses yeux.

Shanti De Corte devait prendre l'avion le 22 mars 2016, quand des terroristes ont fait exploser une bombe à quelques mètres d'elle, à l'aéroport de Bruxelles-National. Cette Flamande de 17 ans n'a pas été blessée physiquement, mais elle a été traumatisée, diagnostiquée en proie à une « souffrance psychique insupportable ». Selon les informations de la RTBF, Shanti De Corte a été euthanasiée le 7 mai dernier, à l'âge de 23 ans. Un décès - légal en Belgique - qui n'a été annoncé que jeudi.

11 antidépresseurs

La jeune femme avait été hospitalisée quelques semaines après l'attentat, à Anvers (Belgique). Sa santé mentale était fragile et il ne s'agissait pas de son premier séjour dans une structure psychiatrique. À l'époque, elle partageait des messages sur Facebook : « Je reçois plusieurs médicaments au petit-déjeuner. Et jusqu'à 11 antidépresseurs par jour. Je ne pourrais pas m'en passer », écrivait-elle notamment.

Elle finira par quitter l'hôpital, pour une courte durée. En 2018, elle est à nouveau internée et un patient tente de l'agresser sexuellement. En 2020, Shanti De Corte fait une tentative de suicide. Dès lors, elle refuse de nouveaux soins et se rapproche de Leif, une association qui défend le droit de mourir dans la dignité.

Irrévocable

Au mois d'avril 2022, la jeune flamande introduit une demande d'euthanasie pour souffrance psychiatrique irrévocable. Et deux psychiatres accèdent à sa demande.

La Commission fédérale belge de contrôle et d'évaluation de l'euthanasie a expliqué à nos confrères de la RTBF que la loi a bien été respectée et que la « jeune fille était dans une souffrance psychique telle que sa demande a été logiquement acceptée. »

DNA 7 octobre 2022

Euthanasie : « On ne joue pas avec la vie », prévient le pape

Le pape François a tenu à mettre en garde contre une « euthanasie humaniste » et les « colonisations idéologiques » qui vont « à l'encontre de la vie humaine ».

Publié le 23/09/2023 à 22h16

Au retour d'une visite à Marseille, le pape François a prévenu samedi : « On ne joue pas avec la vie. » Une déclaration qui intervient peu avant l'examen d'un projet de loi controversé en France qui pourrait autoriser une « aide active à mourir ».

« On ne joue pas avec la vie ! On ne joue pas avec la vie, ni au début ni à la fin », a répété le souverain pontife lors d'une conférence de presse dans l'avion le ramenant à Rome. Jorge Bergoglio s'est entretenu en fin de matinée avec le président français Emmanuel Macron pour la quatrième fois en six ans, leur première rencontre en dehors du Vatican.

Interrogé sur le sujet, le pape a répondu : « Aujourd'hui, on n'a pas parlé de

ce thème. Mais nous en avons parlé la dernière fois le 10 octobre 2022 au Vatican, NDLR. » « J'ai parlé clairement [...] : j'ai donné mon avis. Avec la vie, on ne joue pas. Ni au début ni à la fin », a déclaré le pape. « Aujourd'hui, soyons attentifs aux colonisations idéologiques qui [...] vont à l'encontre de la vie humaine. » « Sinon, ça finira avec cette politique de la non-douleur, d'une euthanasie humaniste », a-t-il mis en garde.

Un texte attendu

Selon l'entourage d'Emmanuel Macron, les deux hommes ont bien abordé le sujet samedi, mais le président s'en est tenu au « calendrier » et à la « méthodologie » d'un texte attendu « dans les prochaines semaines ». Il

devait théoriquement être présenté avant la venue du pape, mais a été décalé.

Ce texte, qui pourrait aller jusqu'à inclure une « aide active à mourir », ouvrirait un nouveau droit uniquement aux personnes majeures, atteintes d'une maladie incurable et au pronostic vital engagé à « moyen terme ».

Dans son discours samedi matin, le souverain pontife a pourfendu la « perspective fausement digne d'une mort douce, en réalité plus salée que les eaux de la mer ».

<https://www.lepoint.fr/societe/euthanasie-on-ne-joue-pas-avec-la-vie-previent-le-pape-23-09-2023>